

CONTESTER UNE DÉCISION DE L'ASSURANCE MALADIE

Éditée le 20/08/2026

Une décision de la CPAM (refus de prise en charge, d'indemnités journalières, d'invalidité) se conteste devant la commission de recours amiable dans les 2 mois suivant la notification.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ La décision contestée avec sa date
- ☐ Votre dossier médical utile (certificats, comptes rendus)
- ☐ Relevé d'indemnités journalières s'il y a lieu
- ☐ Courrier de contestation motivé

L'ESSENTIEL

Où déposer : Commission de recours amiable de votre CPAM, par lettre recommandée

Délai : Réponse sous 2 mois (l'absence de réponse vaut rejet)

Coût : Gratuit

Site officiel: <https://www.ameli.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Pour une contestation d'ordre médical, demandez une expertise médicale : la commission ne peut pas revenir seule sur l'avis du médecin-conseil.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA rédige la contestation motivée et suit le dossier auprès de la CPAM.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon

le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>